

DE : Madame Isabelle Charest
Ministre responsable de la Condition féminine

Le 6 juin 2022

TITRE : Adoption de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Le gouvernement du Québec s'engage depuis plusieurs décennies pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) coordonne également des plans d'actions ou stratégies gouvernementales depuis 35 ans, mettant de l'avant des actions concrètes en vue de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que les inégalités entre les femmes elles-mêmes.

Malgré plusieurs avancées significatives dans les dernières années, force est de constater que l'atteinte de l'égalité ne survient pas aussi rapidement que souhaité, et que les crises amènent des reculs quant à des gains qui semblaient pourtant acquis. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, une prise de conscience est également survenue quant au rôle essentiel du travail rémunéré et non rémunéré effectué par les femmes.

Pour faire face à certains des enjeux les plus criants de la pandémie pour les femmes, le SCF et ses partenaires gouvernementaux ont lancé le *Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie*, qui visait à agir rapidement afin d'atténuer certains impacts négatifs qui étaient déjà constatés dès les premiers mois de la crise sanitaire. La *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* a pour sa part été prolongée d'un an afin de mener les travaux visant son renouvellement.

La *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027* (Stratégie égalité) s'inscrit en continuité de ces plans d'action, puisque la réalité pandémique et post-pandémique fait dorénavant partie du portrait global à prendre en considération lorsqu'on parle d'égalité entre les femmes et les hommes au Québec et partout dans le monde. Les conséquences de la pandémie sur l'emploi des femmes, leur santé mentale ou la répartition des responsabilités familiales se feront probablement encore sentir pendant plusieurs années.

2- Raison d'être de l'intervention

L'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité pour la société québécoise et pour le gouvernement du Québec. L'atteinte de l'égalité est d'abord une question de justice sociale et de droits de la personne, mais est également une condition plus nécessaire que jamais à la prospérité économique du Québec. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, la société québécoise a besoin de la contribution des femmes dans plusieurs domaines, comme l'emploi, l'entrepreneuriat, les lieux décisionnels, etc.

L'atteinte de l'égalité est donc positive pour l'économie du Québec et permet de s'assurer que les femmes bénéficient dans une juste part de la prospérité économique qu'elles contribuent à créer, tout en rendant visible leur contribution non rémunérée.

Par ailleurs, l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes passe inmanquablement par l'établissement d'une société sécuritaire pour toutes et tous, empreinte de rapports égalitaires et exemptes de stéréotypes sexuels et sexistes. Plusieurs actions de la Stratégie égalité sont donc susceptibles de prévenir la violence faite aux femmes. Elles sont en ce sens complémentaires aux actions de la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et pour rebâtir la confiance (2022-2027)*, qui devrait être lancée en juin 2022.

La population québécoise perçoit elle aussi ce recul : dans un sondage effectué en 2021, 45 % des répondants affirment être totalement ou assez d'accord avec le fait que l'égalité était atteinte. En 2019, ce pourcentage s'établissait à 69 %, ce qui représente une baisse de 14 points de pourcentage.

Par ailleurs, plusieurs autres indicateurs, notamment ceux du marché de l'emploi, révèlent encore aujourd'hui de nombreuses inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, malgré le fait que plusieurs lois ont été adoptées par les gouvernements successifs afin de réduire les inégalités systémiques entre les femmes et les hommes. À titre d'exemple, en 2021, on observe encore un écart de 9 % entre le salaire horaire moyen des femmes et des hommes. Cet écart s'explique notamment par la nature des emplois occupés par les femmes et par le fait que ces dernières sont encore majoritairement responsables des soins aux enfants et à la famille. Par ailleurs, en 2021, le nombre d'heures d'absence au travail en raison d'obligations personnelles ou familiales était trois fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Comparativement aux hommes, elles accomplissent chaque jour en moyenne une heure de moins de travail rémunéré, et une heure de plus de travail non rémunéré.

3- Objectifs poursuivis

La Stratégie égalité poursuit 3 grands objectifs :

- **Préserver et maintenir** les acquis en matière d'égalité, en agissant notamment pour contrer les reculs survenus pendant la pandémie et les impacts à long terme de cette dernière sur les femmes;
- **Accroître** de manière significative les avancées, en s'assurant que les gains obtenus en matière d'égalité de droit se répercutent en termes d'égalité de fait;
- **Mobiliser** les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et pour toutes les femmes.

4- Proposition

La Stratégie égalité 2022-2027 met de l'avant 52 actions nouvelles ou bonifiées, qui s'articulent principalement autour de six orientations qui guident l'action gouvernementale depuis plusieurs années déjà :

- Orientation 1 : Promotion des rapports égalitaires et lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes
- Orientation 2 : Égalité en emploi et égalité économique entre les femmes et les hommes
- Orientation 3 : Partage des responsabilités familiales et conciliation entre les sphères de vie personnelles et professionnelles
- Orientation 4 : Santé et bien-être des femmes
- Orientation 5 : Violence faite aux femmes
- Orientation 6 : Parité dans les lieux décisionnels et leadership

Les objectifs spécifiques et les actions qui découlent des six orientations de la Stratégie égalité 2022-2027 sont adaptés aux défis actuels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Notons que l'ensemble des actions de la Stratégie égalité s'adressent aussi aux femmes autochtones qui bénéficient des différents réseaux de services québécois. Certaines actions de la Stratégie égalité leur sont spécifiques en lien avec des enjeux identifiés lors des consultations menées auprès des femmes et des groupes autochtones. Ces quatre actions sont regroupées dans une section leur étant consacrée. Ces actions destinées aux femmes autochtones seront en cohérence avec le *Plan de développement social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2022-2027*.

Parmi les actions proposées, certaines bonifient des mesures déjà en place alors que d'autres s'inscrivent sous le signe de la nouveauté :

- Soutenir financièrement des projets locaux, régionaux et nationaux en matière d'égalité ainsi que des organismes spécialisés en condition féminine (SCF);
 - Certains organismes ciblés auront dorénavant accès à un soutien à la mission de la part du SCF.
- Poursuivre et étendre l'offre de formation en éducation à la sexualité à l'ensemble du personnel scolaire pour promouvoir les rapports égalitaires (MEQ);
- Augmenter la présence des femmes dans les emplois d'avenir, scientifiques et de la construction (SCF);
- Diminuer de 50 % l'endettement des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui ont eu le statut de « réputé poursuivre à temps plein des études » en lien avec leur statut de parents (MES);
- Soutenir des initiatives pour contribuer au partage équitable des responsabilités familiales et domestiques au sein des couples et des familles (SCF);

- Assurer une concertation interministérielle en vue d'améliorer l'accès aux produits menstruels jetables et réutilisables (SCF);
- Améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes dans les lieux publics (SCF);
- Soutenir les femmes ainsi que les milieux politiques afin de tendre vers une représentation égalitaire et inclusive dans les instances politiques municipales, provinciale et fédérale (SCF);
- Valoriser le rôle des femmes et des filles des Premières Nations et des Inuits, en tant que vecteurs de développement social, politique, culturel et économique (SCF).

D'autres nouveaux enjeux font par ailleurs leur entrée dans la Stratégie égalité pour refléter les préoccupations entendues lors des consultations menées en vue de son renouvellement. Ces enjeux pourront entre autres être abordés dans le cadre des appels de projets menés par le SCF et faire l'objet d'une veille active pour saisir les opportunités d'action en cours de mise en œuvre de la Stratégie égalité.

L'élaboration d'actions spécifiques aux femmes en collaboration avec d'autres MO a permis de s'assurer que les actions envisagées par chacun étaient complémentaires, d'améliorer la cohérence gouvernementale et de gagner en efficience.

5- Autres options

Considérant l'importance d'agir en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour maintenir les avancées fragiles, et étant donné que la pandémie a entraîné des reculs par rapport à l'atteinte de l'égalité de fait, aucune autre option n'est présentée. Cependant, le fait de ne pas lancer de stratégie spécifique pour les femmes risquerait de faire en sorte que certains MO mèneraient des actions de manière indépendante, alors que d'autres n'en planifieraient pas. Il est alors probable qu'un plus petit nombre d'actions seraient entreprises, laissant certains besoins sans réponse, et il serait plus complexe de veiller à la cohérence gouvernementale en matière de condition féminine et au suivi des actions menées.

6- Évaluation intégrée des incidences

L'adoption de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027* aura une incidence positive sur l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes. Certaines de ses actions auront aussi des incidences positives sur les femmes immigrantes, les femmes autochtones, les femmes éloignées du marché du travail, les femmes de la diversité sexuelle et de genre, les femmes entrepreneures, etc.

Des actions auront des incidences positives en matière de santé, alors que d'autres contribueront à éloigner des femmes de la pauvreté et à augmenter leurs revenus en favorisant leur accès à des emplois mieux rémunérés, en plus de contribuer à contrer la rareté de main-d'œuvre. Les actions visant à lutter contre les stéréotypes sexuels et sexistes auront par ailleurs des incidences positives en matière de prévention de la violence faite aux femmes. Enfin, la Stratégie égalité pourra contribuer à la relance

économique, notamment en soutenant l'intégration des femmes dans les secteurs visés et d'avenir.

Afin d'apporter des réponses aux enjeux spécifiques des femmes et des filles autochtones, des actions résultant d'un travail concerté auprès d'instances gouvernementales, et des Premières Nations et des Inuits seront mises en œuvre. En effet, certaines actions viseront notamment à valoriser leur rôle au sein de leurs communautés et à promouvoir des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes. Soulignons que les nouvelles actions proposées dans cette stratégie permettent de compléter celles menées dans le cadre de divers plans d'action, dont la nouvelle Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et pour Rebâtir la confiance (2022-2027), et qui visent toutes à mieux répondre aux besoins et réalités particulières des femmes et des filles autochtones, qu'elles vivent sur communauté ou en milieu urbain.

Finalement, des ententes sectorielles de développement en matière d'égalité dans chacune des régions, des appels de projets ainsi qu'un nouveau programme de soutien à la mission permettront de générer des répercussions positives dans les régions, en tenant compte des besoins, des réalités et des enjeux propres à chacune d'elles.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Le SCF a le mandat de coordonner et assurer le suivi des actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, en plus d'assumer la responsabilité de l'application de certaines mesures. Afin d'assurer un leadership gouvernemental efficace, transparent et qui favorise l'échange d'expertise, il a mis sur pied et coordonné un comité interministériel sur le renouvellement de la Stratégie égalité qui réunit plus de 25 ministères et organismes.

Plusieurs consultations ont été menées auprès du milieu de la recherche, des groupes de femmes et d'organismes variés :

- Forum des partenaires en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (février 2020);
- Trois comités de travail thématiques réunissant des chercheuses et chercheurs, des organismes et des ministères et organismes (2021);
- Consultations publiques par questionnaire web (été 2021);
- Rencontres entre les groupes de femmes et la ministre responsable de la Condition féminine (février 2022).

Sur la base des synthèses des consultations, le comité interministériel a été invité à proposer des actions nouvelles ou bonifiées afin de constituer la Stratégie 2022-2027.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

Le comité interministériel ayant contribué à l'élaboration de la Stratégie sera converti en comité de suivi de la Stratégie égalité. Ce comité de suivi visera à optimiser et à dynamiser les travaux interministériels de mise en œuvre de la Stratégie égalité, tout en offrant un accompagnement soutenu aux ministères et organismes. Il se réunira au moins une fois par année pour faire le bilan de la mise en œuvre des actions, ainsi que pour échanger sur les obstacles rencontrés et sur les nouvelles opportunités d'agir en vue d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. De nouvelles actions pourraient ainsi bonifier la Stratégie égalité en cours de route, sous réserve de la disponibilité de crédits budgétaires.

Le SCF veille également à mettre en place une démarche de suivi efficace et transparente de la stratégie, dans une optique d'amélioration continue. Un cadre de suivi et d'évaluation préliminaire sera élaboré dans les prochains mois, selon les bonnes pratiques en vigueur et les exigences et directives du Secrétariat du Conseil du trésor. Ce cadre intégrera notamment l'analyse de la gouvernance. Chaque ministère ou organisme porteur d'action est responsable du suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des résultats de ses actions.

Le SCF demandera aux ministères ou organismes porteurs d'actions de fournir des données sur l'état de l'avancement de leurs actions une fois l'an, pendant toute la durée de la Stratégie égalité. Pour mieux faire connaître les réalisations gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et favoriser la circulation de l'information entre les ministères ou organismes et la société civile, un document faisant état de la mise en œuvre de la stratégie sera publié périodiquement au cours de la période couverte par cette dernière.

9- Implications financières

Les investissements prévus pour la mise en œuvre de la Stratégie égalité sont estimés à un total de plus de 124 M\$ sur cinq ans, dont 100,1 M\$ de nouveaux crédits et 23,9 M\$ issus de crédits autofinancés. Parmi les nouveaux crédits alloués, un montant de 7 M\$ sur cinq ans s'inscrit dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027* (PAGAC) sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

Des montants récurrents sont prévus pour un total de 22,7 M\$:

- 6,7 M\$ annuellement pour la mise en œuvre d'actions sous la responsabilité du SCF;
- 16 M\$ annuellement pour la mise en œuvre d'une action sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

Budget (nouveaux crédits)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
SCF	1,5 M\$	4,8 M\$	7,0 M\$	7,5 M\$	7,4 M\$	28,2 M\$
SCF (PAGAC)	1,1 M\$	1,2 M\$	1,4 M\$	1,6 M\$	1,7 M\$	7,0 M\$
MES	0,1 M\$	16,2 M\$	16,2 M\$	16,2 M\$	16,2 M\$	64,9 M\$
TOTAL	2,7 M\$	22,2 M\$	24,6 M\$	25,3 M\$	25,3 M\$	100,1 M\$

L'ajout de 2 ETC au SCF est prévu pour contribuer à la mise en œuvre de plusieurs actions. À cela s'ajoute également la consolidation de 2 ETC afin d'assurer l'accompagnement en ADS. Le montant nécessaire pour soutenir ces ETC n'est pas pris en compte dans le calcul des investissements totaux liés à la Stratégie égalité.

Les investissements liés à la Stratégie égalité ne sont pas prévus au Plan québécois des infrastructures.

10- Analyse comparative

La crise liée à la pandémie de COVID-19 a eu un effet délétère sur l'égalité entre les femmes et les hommes ailleurs au Canada et dans le monde. ONU Femmes reconnaît notamment que dans des contextes de crise, les situations auxquelles les femmes et les filles sont confrontées ont des impacts négatifs disproportionnés par rapport aux hommes et que les acquis durement gagnés en matière d'égalité sont également menacés.

Le gouvernement du Canada a lancé en 2021 un appel de propositions dont l'objectif était de financer des organismes admissibles pour favoriser une réponse et une relance féministes à la suite des répercussions actuelles de la COVID-19, en particulier pour les femmes sous-représentées, par des projets de changement systémique menés dans les trois domaines d'action prioritaires du Programme de promotion de la femme, soit l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles, l'amélioration de la sécurité et la prospérité économique des femmes et des filles et l'accès des femmes et des filles aux postes de responsabilité et de décision.

De façon générale, les orientations et plusieurs actions retenues s'inscrivent dans la mouvance internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La Stratégie égalité 2022-2027 continuera de positionner le Québec comme un leader en matière d'actions visant l'égalité de fait entre les femmes et les hommes, autant au sein du Canada qu'à l'échelle internationale.

La ministre responsable de la
Condition féminine,

ISABELLE CHAREST